

Corrigé

Question de cours

De manière très générale, Galisson et Coste donnent des " langues de spécialité " la définition suivante :

*« Expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier. »*

Réponse :

De façon générale, on peut donc dire que les langues de spécialité sont des vecteurs de connaissances spécialisées. Mais outre le fait que cette remarque est pour le moins " évidente ", on peut se demander par rapport à quoi une langue est dite spécialisée ; si une langue de spécialité se définit par rapport à la langue commune, quelles relations les unissent ? Les langues de spécialités sont-elles des sous-ensembles de la langue commune, des variantes lexicales de la langue commune (dans le sens où seul le lexique ferait la différence entre langue commune et langue de spécialité) ? Il convient de préciser que nous entendons par " langue commune " la langue non-marquée, non-spécialisée. Ainsi, " Langue de spécialité s'oppose à langue commune " et que langue générale désignerait la totalité de la langue, c'est-à-dire " langue commune " + " langues de spécialité ". Pour certains théoriciens, entre la langue commune et les langues de spécialité, il existe une différence de degré plutôt que de nature, et la spécificité des langues de spécialité se manifeste surtout au niveau de l'usage. Ainsi : les langues de spécialité sont des codes de type linguistique, différenciés de la langue commune, constitués de règles et d'unités spécifiques ". Selon cette position, une langue de spécialité serait donc une langue à part entière ; mais dans ce cas, comment établir une frontière nette entre langue de spécialité et langue commune, et " les phénomènes linguistiques qui différencient la langue de spécialité de la langue commune sont-ils suffisamment importants pour maintenir cette séparation " ?

Cette conception semble trop " exclusive " ; en effet, si une langue de spécialité était un véritable code spécifique, elle serait difficilement compréhensible par un non-spécialiste qui ne connaît pas ce code, or ce n'est pas toujours le cas. De plus, un discours scientifique de vulgarisation, donc d'un degré de

spécialisation moindre, et compréhensible par un grand nombre de locuteurs, entrerait-il toujours dans cette conception ?

D'un point de vue sémantique, les langues de spécialité se caractérisent par une recherche de la monosémie. Ainsi, en terminologie, l'univocité notion-terme est primordiale, et ceci d'autant plus que l'on se situe dans la sphère des vocabulaires ultra-spécialisés. Inversement, lorsqu'on se rapproche de la langue commune, c'est-à-dire lorsqu'on se situe à un degré de spécialisation moins élevé, la monosémie peut être moins respectée, et l'on peut se trouver face à des cas de synonymie, tout au moins partielle.

Après ces quelques considérations, il est possible de constater qu'on arrive à une espèce de consensus en ce qui concerne une définition opératoire des langues de spécialité. Le concept de « langue de spécialité » est assez commode à certains domaines de la linguistique appliquée, ceux du traitement automatique et de l'enseignement. Dans ce contexte, la définition du concept revêtirait un caractère fonctionnel et pourrait être formulée comme suit : Sous-ensemble linguistique comprenant l'ensemble des moyens d'expression (lexicaux, morphologiques, syntaxiques et stylistiques), utilisés la plupart du temps par un groupe de spécialistes, à l'intérieur d'un domaine du savoir humain. Formulée dans ces termes, la définition laisse sous-entendre que chaque discipline possède sa langue de spécialité et qu'elle répond avant tout à des impératifs pragmatiques. Toutefois, sur le plan théorique, le consensus est loin d'être atteint. En effet, tant qu'on ne disposera pas de descriptions exhaustives de textes spécialisés provenant de plusieurs domaines et d'une description exhaustive de ce qu'on entend par langue usuelle, les définitions visant à opposer les deux ne restent que des spéculations. Il a été possible de dégager certaines caractéristiques des langues de spécialité ; reste à savoir s'il existe plusieurs langues de spécialité et si ces langues de spécialité diffèrent d'une langue qu'on appelle usuelle.

Question de T.D. :

-Illustrez, selon un point de vue théorique, les divergences entre le Français de spécialité et le Français sur objectif spécifique ?

Réponse :

Dans un 1er temps et en observant le lexique qui est un point les plus marquants de la langue de spécialité, on peut opposer un lexique général et un lexique de spécialité :

-L.G. est marqué de polysémie et de connotation ; L.S. tend vers l'univocité et à être mono référentiel et dépourvu de traits de type connotatif.

-L.G. relativement stable ; L.S. subit un renouvellement et un enrichissement rapide.

-L.G. riche suite à la diversification sémantique de termes déjà existants ; L.S. connaît un enrichissement par la création de nouveaux objets et de nouvelles réalités physiques.

-L.G. englobe peu de mots savants et utilise des schémas d'abréviations usuelles ; L.S. emploie principalement des bases grecques et latines.

- L.G. moins perméable aux emprunts aux langues étrangères ; L.S. s'ouvre plus facilement aux emprunts.

N.B.

Il est nécessaire de présenter un travail illustré, dans le sens où l'étudiant expose une étude objective mettant dans un 1er temps les divergences entre la L.S et le FOS (la durée de la formation, le public, la demande, les finalités, l'exploitation, l'élaboration des programmes...)

-Aussi, l'étudiant déterminera par ses propres moyens des exemples précis sur l'enseignement et l'usage de L.S. (secteur, pourquoi et comment ?)